



## Quels sont les recours contre des pompes funèbres

Par **baskiki**, le **16/11/2014** à **23:23**

Bonsoir,

Mon père est décédé le 08 novembre 2014. Ayant très peu de moyens, ma mère a choisi les pompes funèbres roc ' éclair . Nous avons eu pas mal de problèmes avec eux, il y avait toujours quelques choses à rajouter. Facture finale 8050€ et pourtant nous avons pris le plus basique. Arrivé à la morgue pour la mise en bière, une personne m'appelle et me dit il y a des problèmes avec les papiers. Je réponds non tout a été fait dans la légalité et en faites les 2 policiers qui étaient là pour poser les scellés sur le cercueil de mon père nous apprennent que les pompes funèbres n'avaient pas d'accréditation et que la levée du corps ne sera faites que lundi 17 novembre alors que tout était prévu le 14 novembre. Les 2 policiers ont dit à ma mère d'aller déposer une main courante chose qui a été faites. Maintenant que doit on faire ? Nous sommes perdus, plus la peine qui nous accable, nous ne voulons pas que ces personnes restent impunis.

merci à vous de bien vouloir m'orienter.

Cordialement